



Entente pour une cloture mitoyenne

Par **rahan**, le **24/02/2008** à **22:45**

bonjour,
mon voisin voudrait que nous construisions un mur mitoyen entre nos 2 terrains.
actuellement il n'y a qu'un grillage de 1.10m de hauteur.
je serais prêt a effectuer les travaux avec lui et a partager les frais,mais pas maintenant.
peut il m'y obliger ?
si ouisous quel "pretexte"?
si nonquelle autre alternative lui reste il?
merci par avance pour vos réponses